

1. *Débitrice*: **Fondation de Prevoyance pour le personnel de Friderici SA et sociétés affiliées**, route du Molliau 30, **1131 Tolochenaz**
2. *Date du sursis concordataire provisoire*: 25.07.2007
3. *Durée du sursis concordataire provisoire*: 2 mois
4. *Commissaire provisoire*: Me Jacques-André Schneider, avocat à Genève
5. *Remarques*: Par décision du 25 juillet 2007, communiquée le même jour, le président du tribunal de l'arrondissement de La Côte a accordé à la Fondation de Prévoyance pour le personnel de Friderici SA et sociétés affiliées, représentée par Me Xavier Pétremand, avocat à Lausanne, un sursis concordataire provisoire, ordonné la suspension des poursuites et statuera en son audience du mardi 9 octobre 2007 à 11 h. 30 sur la requête de sursis concordataire déposée par la Fondation de Prévoyance pour le personnel de Friderici SA et sociétés affiliées.  
Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience pour y fournir tous renseignements utiles sur la situation de la société débitrice.

Tribunal d'arrondissement de la Côte  
1260 Nyon

(04048304)